

Message du Conseil communal au Conseil général n° 178 du 13 décembre 2021

Objet : Prendre connaissance et approuver un crédit cadre de CHF 450'000.- pour la remise en état de chemins AF – communaux et bourgeois, fortement endommagés par les intempéries de l'été 2021.

1. Préambule / Objet

La commune de Haute-Sorne totalise 111 km de chemins d'amélioration foncière (AF) répartis en 6 catégories distinctes, soit, desservant des parcelles agricoles, inclus dans le périmètre AF, d'intérêt public, faisant l'objet d'une convention, propriété d'une bourgeoisie ou privé.

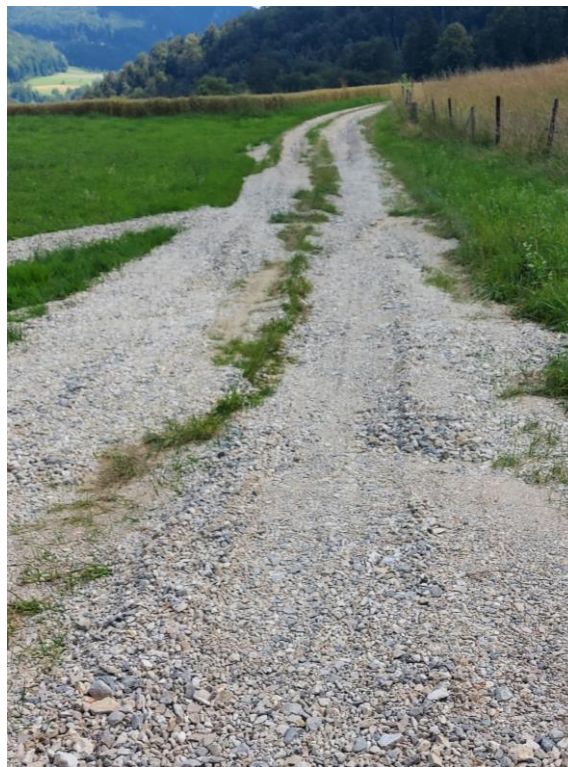
Ce patrimoine est constitué de différents matériaux. Les chemins sont soit bétonnés, soit en bitume, soit constitués de bandes de roulement ou encore en groise. Ils desservent un peu plus de 1700 hectares.

2. Introduction

Les chemins en groise, représentant quasiment 35 km linéaires ont particulièrement souffert des intempéries de l'été 2021. Leur valeur à neuf est estimée à CHF 6'250'000.- environ.



Chemin Perrerrattes Courfaivre



Chemin des Enclos Glovelier

Pour rappel, leur taux d'amortissement est fixé à 10%, ce qui par définition, implique une durée de vie estimée à 10 ans.

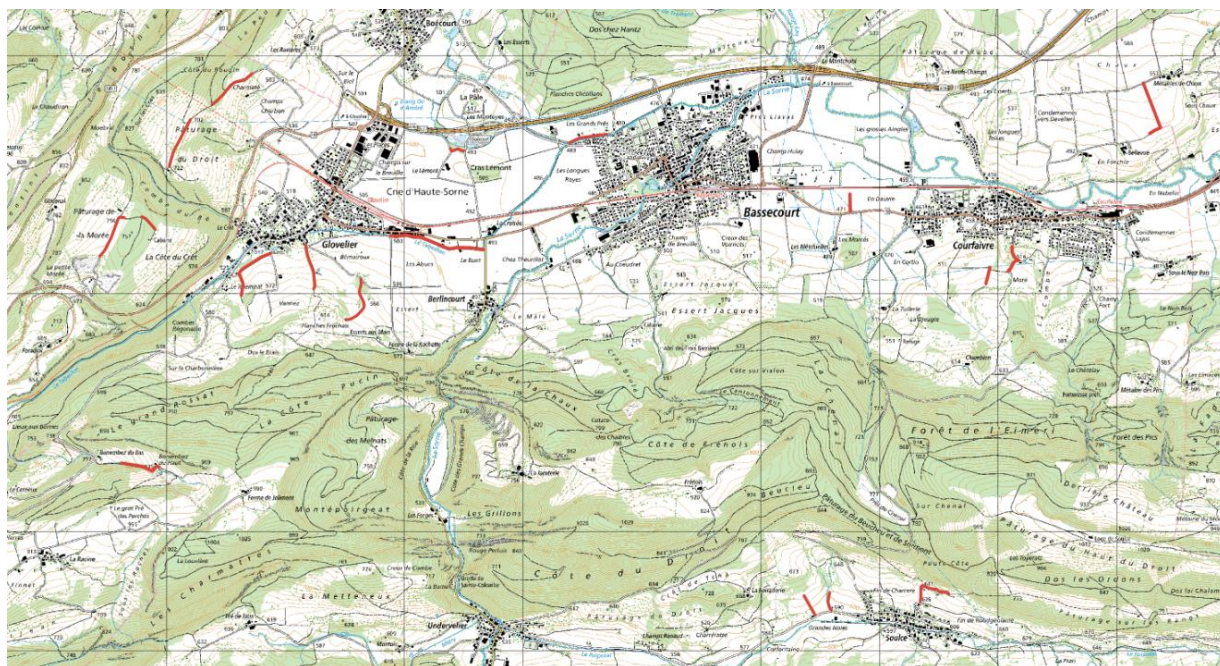
3. Considérations générales

Un inventaire de l'état des chemins a été dressé suite aux événements météo de l'été.

Quasiment tous les chemins en groise ont subi des détériorations.

La majeure partie du patrimoine pourra être maintenu praticable avec les interventions conventionnelles annuelles réalisées par la voirie et consistant à recharger les chemins en réfectionnant, le cas échéant, en réalisant des renvois d'eau.

Les dommages sont plus conséquents dans certains secteurs. Le coffre a été touché, des volumes importants de matériaux ont été charriés. Des travaux de gros œuvre doivent être entrepris pour remettre ces chemins en état.



4. Considérations particulières

Les dommages ont été accentués par un phénomène d'affaissement du niveau des chemins. En effet, au fil du temps et des travaux agricoles, notamment les labours, un effet d'enfoncement des chemins est observé.

Lors des épisodes pluvieux particulièrement intenses de l'été passé, déversés sur des sols gorgés d'eau, les importants volumes ruisselants ont été canalisés par certains chemins, principalement ceux en dépression par rapport au niveau des terrains alentours.

Des conséquences importantes d'érosion sont à déplorer. Le coffre a été touché, la groise charriée et lavée. Ce matériel n'est plus suffisant, ni en volume, ni en qualité pour procéder à une réfection in situ.

Un total de 6400 m de chemins communaux, AF et bourgeois est concerné par la situation décrite.

Après analyse, vu l'âge des ouvrages, il s'agit aujourd'hui de les remettre à l'état neuf en corrigeant notamment leur altitude et les mesures utiles à gérer les eaux pluviales et de ruissellement.

La propriété des chemins fortement endommagés après inventaire est détaillée comme suit :

- 2 chemins communaux pour une longueur de 800 m et un coût de réfection estimé sur la base de devis à +/- CHF 80'000.-
- 12 chemins AF pour une longueur de 4000 m et un coût total estimé sur la base de devis à +/- CHF 265'000.-
- 3 chemins bourgeois pour une longueur de 1600 m et un coût total estimé sur la base de devis à +/- CHF 105'000.-

Précisons qu'aucune action n'est envisagée sur les domaines bourgeois sans en avoir préalablement défini les intentions de leurs propriétaires en assemblée bourgeoise respective.

Le calendrier de réalisation potentiellement compatible impose cependant une détermination de l'autorité législative relative à l'approbation de l'investissement détaillé dans le présent message, antérieur aux préavis des assemblées bourgeoises.

En cas d'avis positif de ces assemblées, la position de l'autorité législative étant connue, la réalisation des travaux pourra démarrer dans la foulée.

5. Délai de réalisation

La réalisation des travaux doit être programmée durant la pause hivernale de sorte à ce que ces ouvrages soient utilisables pour la reprise des travaux agricoles au printemps prochain. En effet, une mise au repos totale de 3 semaines à 1 mois des ouvrages sera indispensable après la réalisation des réfections, ceci pour permettre une stabilisation nécessaire à garantir une durée de vie conventionnelle de ces chemins.

6. Considérations financières

L'investissement brut est de CHF 450'000,-, la dépense est répartie en fonction de la propriété et du rattachement comptable.

Désignation	Total	A charge de la commune de Haute-Sorne	A charge du tiers bénéficiaire
Longueur des chemins en mètres linéaires	6'400 ml	4'800 ml	1'600 ml
Coût des travaux	450 000	345 000	105 000
Investissement brut à charge de la commune		345 000	
Investissement brut à charge du tiers bénéficiaire			105 000
Investissement total			450 000
Le demande de crédit porte sur un montant de			450 000

Tableau 1 : Source : Service financier - Commune de Haute-Sorne

Donner compétence au Conseil communal pour gérer le financement et la réalisation de l'objet.

7. Financement

Désignation	Total	Haute-Sorne chemins vicinaux	Haute-Sorne chemins "AF"	Bourgeoisie de Courfaivre	Bourgeoisie de Glovelier
Longueur des chemins en mètres linéaires	6'400 ml	800 ml	4'000 ml	150 ml	1'450 ml
Cout des travaux	450 000	80 000	265 000	8 000	97 000
Investissement net à charge de la commune - compte général	-	80 000	-	-	-
Investissement net à charge de la commune - Financement spécial chemins AF	-	-	265 000	-	-
Investissement net à charge -tiers bénéficiaire	-	-	-	8'000	97'000

Tableau 2 : Source : Service financier - Commune de Haute-Sorne

Recours à l'emprunt

CHF 345 000.-

NB : Les montants à charges des bourgeoisies ont été portés dans leurs budgets respectifs.

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Pour les dépenses liées à l'entretien des chemins vicinaux, le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) fixe la durée de vie à 10 an pour les chemins naturels, soit un taux d'amortissement de 10,00%.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle est répartie en fonction de leur propriété et de leur rattachement comptable.

Part à charge du compte général, CHF 80'000.- :

Charge financière - montants en CHF	Taux	Montant
Taux d'amortissement comptable	10.00%	8 000
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.0 %		800
Charge annuelle à charge du compte 6150 Routes communales		8 800

Tableau 3 : Source : Service financier - Commune de Haute-Sorne

Part à charge des améliorations structurelles, CHF 265'000.- :

Charge financière - montants en CHF	Taux	Montant
Taux d'amortissement comptable	10.00%	26 500
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.0 %		2 650
Charge annuelle à charge du financement spécial 8120		29 150
Amélioration structurelle		

Tableau 4 : Source : Service financier - Commune de Haute-Sorne

8. Préavis des Autorités

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à l'adopter et à édicter l'arrêté le concernant.

Bassecourt, 24 novembre 2021

Au nom du Conseil communal

Le Président

Le Chancelier

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat